



Recherche de solutions durables

Le HCR aide bon nombre de réfugiés à trouver des solutions durables chaque année. Mais pour plusieurs millions de réfugiés piégés dans des situations prolongées et pour un nombre encore supérieur de déplacés internes, ces solutions restent hors d'atteinte. Pendant qu'ils sont en exil et qu'ils attendent de trouver une solution durable, les déplacés peuvent apporter beaucoup aux communautés qui les accueillent si on leur donne les moyens de conquérir davantage d'autonomie et de s'affranchir de leur dépendance vis-à-vis de l'assistance extérieure.

Dans cette optique, en 2013, le HCR a continué à soutenir la formation et a étudié d'autres pistes susceptibles de générer des possibilités d'autosuffisance et de déboucher à terme sur des solutions durables. De nouvelles approches pouvant faciliter la mise en place de solutions, comme la mobilité liée au travail, la migration temporaire et d'autres formes de séjour légal, ont été examinées. Aux Amériques, par exemple, le HCR étudiera la faisabilité d'un projet pilote de mobilité liée au travail en faisant appel à l'expertise du secteur privé. La poursuite de l'étroite collaboration entamée avec des États sera essentielle à la progression de ces initiatives. ●●●

Avec l'appui d'États membres de l'ONU et d'autres intervenants clés, dont la société civile, le secteur privé et diverses institutions, le HCR réoriente son travail dans le domaine des solutions durables sur la mise en place d'un cycle de planification global axé sur les solutions. En juin 2013, le HCR a chargé un groupe de travail interdivisions, le Groupe de direction pour les solutions, de veiller à ce que l'Organisation adopte une approche stratégique et cohérente pour toutes les formes de solutions, y compris la réinstallation. Le Groupe de direction a rédigé un modèle pour aider les opérations à concevoir des stratégies pluriannuelles et globales de recherche de solutions. Les stratégies efficaces doivent intégrer des composantes juridiques, économiques, sociales et politiques mesurables et associer des partenariats solides à des méthodologies fondées sur des données probantes et à des ressources – humaines et financières - dédiées. Le travail du Groupe a abouti au lancement en interne d'un appel à propositions pour des projets de recherche de solutions (*Seeds for Solutions*), qui seront mis en œuvre en 2014. Les efforts de collaboration consistent également à étudier les moyens d'intégrer systématiquement les solutions à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence : l'approche appliquée en matière de réinstallation dans la crise qui touche les réfugiés syriens montre que les solutions font partie intégrante de la conception que le HCR a des opérations d'urgence.

RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI

Les rapatriements librement consentis ont progressé dans un certain nombre de situations de déplacement. Par exemple, une stratégie d'aide au retour est en cours d'élaboration pour les personnes déplacées par le conflit au Mali, du fait de l'amélioration de la sécurité dans certaines régions du pays. La situation dans le nord du Mali ne se prête pas encore à des rapatriements en masse ; cependant, les Maliens réfugiés au Niger et en Mauritanie qui souhaitent regagner certains lieux reçoivent une aide en ce sens. En République démocratique du Congo (RDC), plus de 62 000 personnes déplacées par le conflit ont bénéficié d'une aide pour rentrer en 2013, ce qui porte à 103 600 le nombre total des retours observés depuis mai 2012.

La plupart des pays qui accueillent un nombre important de réfugiés angolais ont invoqué les clauses de cessation. Le dernier en date est le Botswana, où les clauses de cessation sont

entrées en vigueur à la fin du mois d'octobre 2013. Quelque 1 700 Angolais, principalement accueillis au Botswana et en Zambie, ont regagné leur pays avec l'assistance du HCR en 2013, bien que les rapatriements librement consentis aient été entravés par des contraintes financières, des défis logistiques et une météorologie défavorable. L'Organisation a pris part à des réunions avec les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la Namibie, de la RDC et de la Zambie pour débattre des modalités du rapatriement des 25 000 Angolais demeurés dans ces pays et désireux de rentrer. En ce qui concerne la situation des réfugiés somaliens, un accord tripartite conclu par le HCR, la Somalie et le Kenya prévoit une assistance pour une première phase de retours spontanés.

En Asie, les efforts de mise en œuvre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable

et l'assistance aux pays d'accueil, se poursuivent, des projets visant à répondre aux besoins spécifiques en Afghanistan et dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan étant actuellement mis sur pied en coordination avec les Gouvernements et d'autres partenaires. En 2014, les transitions complexes – sur le plan politique et sécuritaire – auxquelles l'Afghanistan devra faire face au cours de l'année auront peut-être une incidence négative sur les rapatriements librement consentis.

RÉINSTALLATION

Au cours des 60 dernières années, la réinstallation a offert à des millions de réfugiés et à leur famille une protection et la possibilité de prendre un nouveau départ dans la vie. La réinstallation s'avère toujours particulièrement utile pour répondre aux besoins des réfugiés dont la vie, la santé ou les droits fondamentaux sont menacés dans le pays où ils ont cherché asile dans un premier temps. Selon les estimations du HCR, les besoins mondiaux en matière de réinstallation en 2013 étaient d'environ 859 000 places, un total en légère hausse par rapport à 2012. Les réfugiés originaires de Somalie, du Myanmar et d'Afghanistan constituent les trois principaux groupes de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés ; ils sont suivis des réfugiés originaires du Soudan et

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE RAPATRIEMENT DE L'ANNÉE 2013

		Principales populations rapatriées			
		Ivoiriens	Congolais (RDC)	Afghans	Rwandais
Pays de départ	Libéria	18 719			
	Congo (République du)		62 865		
	République islamique d'Iran			8 247	
	Pakistan			31 224	
	République démocratique du Congo (RDC)				7 199
	Togo	661			

de RDC. Le nombre approximatif de places de réinstallation requises dans le monde a augmenté à la fin du premier semestre, après qu'un appel ait été lancé pour réinstaller 30 000 réfugiés syriens en 2013 et 2014.

Le HCR a accordé la priorité à l'utilisation stratégique de la réinstallation pour les populations suivantes de réfugiés : les Somaliens au Kenya ; les Afghans dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan ; les Syriens en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie ; les Iraquiens en Jordanie, au Liban et en Syrie ; les Colombiens en Équateur ; les Congolais (RDC)

au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda ; les réfugiés originaires du Bhoutan au Népal. Le Groupe de contact pour les Congolais, présidé par les États-Unis, et le Groupe restreint pour les Syriens, présidé par la Suède, ont été mis sur pied afin de renforcer l'impact positif des réinstallations, aussi bien en ce qui concerne l'élargissement de l'espace d'asile dans les pays d'accueil que le déblocage d'autres solutions durables.

Le nombre de demandes de réinstallation soumises par le HCR, en hausse de près de 25 pour cent

par rapport à 2012, a atteint plus de 93 200 en 2013. Les chiffres provisoires indiquent qu'environ 71 000 individus sont partis se réinstaller dans un autre pays avec l'aide du HCR au cours de l'année, un total légèrement supérieur à celui de l'année précédente. La Suisse a rejoint le groupe des pays de réinstallation, de sorte que le nombre d'États offrant des programmes de réinstallation est passé à 27.

L'utilisation de la réinstallation comme solution durable en 2013 a donné lieu à des réalisations dans d'autres domaines, présentées dans le tableau ci-après.

DOMAINES D'INTERVENTION

RÉALISATIONS DE 2013

Femmes et filles en situation de risque

- 12 pour cent des demandes de réinstallation soumises concernaient des femmes et des filles dans des situations à risque, chiffre dépassant pour la troisième année consécutive la cible de 10 pour cent fixée dans la Conclusion 105 (LVIII) du Comité exécutif (2006).

Réinstallation en situation d'urgence

- Les vidéo-conférences ont continué à faciliter la préparation des demandes de réinstallation lorsqu'il n'était pas possible d'organiser des interviews avec les réfugiés pour des raisons de sécurité ou du fait d'autres problèmes d'accès.
- L'utilisation des centres de transit en cas d'urgence situés aux Philippines et en Roumanie a été optimisée en partenariat avec des pays de réinstallation : 440 réfugiés ont ainsi été transférés dans ces centres, ce qui a permis aux pays d'accueil de s'occuper du traitement final de leurs dossiers.
- Grâce au soutien financier de l'Union européenne, le réseau européen de réinstallation coordonné par le HCR, l'OIM et la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) a pu se concentrer sur les besoins et les priorités en matière de réinstallation d'urgence. Ses efforts ont été complétés par ceux du réseau SHARE, coordonné par la CICM, qui œuvre à l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration dans les pays de réinstallation européens.
- Le HCR a lancé une campagne en vue d'obtenir jusqu'à 30 000 places de réinstallation et autres formes d'admission pour des réfugiés syriens en 2013 et 2014. Quelque 1 160 Syriens ont fait l'objet d'une demande de réinstallation et 260 sont partis en 2013 ; 4 280 autres Syriens ont fait l'objet d'une demande pour motifs humanitaires et 800 d'entre eux sont partis dans les pays qui acceptaient de les admettre pour ces raisons.

Intégrité et efficacité du processus de réinstallation

- En décembre 2013, quelque 30 agents de terrain préparant des demandes de réinstallation pour des réfugiés congolais ont bénéficié d'une formation sur la prévention des fraudes.

Partenariat

- Le Groupe de travail sur la réinstallation et les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation offrent au HCR, aux États et aux ONG un forum multilatéral particulièrement utile pour débattre des questions de réinstallation.
- Grâce à un solide travail en partenariat, le personnel non gouvernemental mobilisable en renfort et déployé dans des bureaux de terrain du HCR a soumis environ la moitié des demandes de réinstallation en 2013.

Plaidoyer et sensibilisation

- Grâce à des efforts de plaidoyer et de sensibilisation, le programme commun de réinstallation adopté par l'UE en 2012 a élargi les catégories de réfugiés dont la réinstallation peut être envisagée et offert des financements supplémentaires aux nouveaux pays de réinstallation. Ceci a apporté des ressources supplémentaires pour la réinstallation au sein de l'Union européenne, pour 2013 mais aussi pour les sept prochaines années (2014-2020)

Les trois principaux pays de réinstallation en 2013

	Demandes soumises	Départs
États-Unis d'Amérique	55 494	45 524
Australie	10 076	10 809
Canada	7 779	4 632

INTÉGRATION SUR PLACE

Le Gouvernement zambien a pris des mesures pour délivrer 10 000 permis de séjour à d'anciens réfugiés angolais, en vertu d'un engagement pris lors de la réunion intergouvernementale organisée en 2011 pour commémorer les anniversaires des Conventions sur les réfugiés (1951) et les apatrides (1961). Les premiers permis ont d'ores et déjà été distribués. En février 2014, la dernière main a été mise au cadre stratégique visant à faciliter l'intégration sur place d'anciens réfugiés (dont des Angolais et peut-être des Rwandais). Le cadre prévoit d'accorder un autre statut juridique aux anciens réfugiés ainsi que des possibilités d'intégration à l'intérieur et dans les environs des zones d'accueil. Les autorités angolaises ont entamé le processus de vérification et de sélection en vue de délivrer des passeports nationaux dans les zones d'installation de Zambie et de Namibie en 2014.

En septembre 2013, le Gouvernement tanzanien a achevé le processus de vérification préalable à la naturalisation de quelque 1 300 réfugiés somaliens d'ethnie bantoue

résidant dans la zone d'installation de Chogo, les autorités préparant actuellement les certificats. Au Bénin, le HCR et le Gouvernement s'efforcent de trouver des solutions durables pour les réfugiés togolais qui vivent dans le pays depuis 2005. En juin 2013, les autorités béninoises ont commencé à délivrer des permis de séjour d'une durée de dix ans aux Togolais.

En Colombie, les activités opérationnelles ont été fortement orientées sur l'Initiative pour des solutions transitoires (IST), un projet conjointement exécuté par le HCR et le PNUD. Les initiatives entreprises dans 17 communautés à ce jour ont continué à produire de bons résultats et à promouvoir l'élaboration de politiques publiques pour consolider les solutions durables. L'IST pourrait accroître le nombre de déplacés qui sont en mesure de recouvrer pleinement leurs droits en leur qualité de citoyens.

En Europe, le HCR a mené à terme un projet pilote financé par l'UE et destiné à améliorer l'intégration des réfugiés dans quatre pays d'Europe centrale. Ce projet a permis d'examiner les facteurs qui entravent ou facilitent

l'intégration des réfugiés, ainsi que les politiques nécessaires à une intégration harmonieuse. Il a également servi de forum pour l'échange de bonnes pratiques en matière de logement, d'éducation, de santé, d'emploi et de regroupement familial.

En Bosnie-Herzégovine, le HCR coordonne un projet triennal financé par l'UE, axé sur l'exécution de la Stratégie révisée de mise en œuvre de l'Annexe VII de l'Accord de paix de Dayton, qui donne pour mandat au HCR d'aider les autorités bosniaques à assurer le droit au retour. L'un des objectifs essentiels de cette stratégie est de renforcer la planification locale dans 10 groupements de municipalités, de sorte que l'assistance soit accordée en priorité aux communautés et aux familles qui ont des besoins particuliers. Le HCR travaille sur ce projet en étroite collaboration avec les gouvernements, la société civile, des ONG locales et internationales, l'OSCE, l'Union européenne et d'autres institutions onusiennes.

Les progrès accomplis dans le domaine de l'intégration sur place en 2013 sont illustrés par d'autres exemples dans le tableau ci-après. ■

DOMAINES D'INTERVENTION

RÉALISATIONS DE 2013

Côte d'Ivoire

- Les ressortissants de pays de la CEDEAO ont légalement la possibilité de s'intégrer sur place. En coopération avec le Gouvernement libérien, les autorités ivoiriennes ont entrepris de fournir des passeports et des cartes de résidents à 1 500 Libériens.

Géorgie

- En collaboration avec le PNUD, le HCR s'est employé à faciliter l'accès de déplacés internes à des logements et à des moyens de subsistance.

Panama

- Le Gouvernement du Panama a indiqué qu'il délivrerait des titres de séjour permanent à environ 400 Colombiens, qui bénéficient depuis 15 ans d'un régime de protection temporaire dans la région du Darien.


RÉINSTALLATION

Au **Pakistan**, les demandes soumises et les départs aux fins de la réinstallation ont sensiblement augmenté par rapport à 2012. Fin 2013, 1 107 réfugiés résidant dans des zones urbaines étaient partis. Grâce à l'engagement incessant d'États intéressés, un groupe de contact sur la réinstallation, basé à Islamabad, a été formé afin d'inviter la communauté internationale à se mobiliser pour que les réinstallations depuis le Pakistan se déroulent suivant des modalités plus prévisibles, pluriannuelles, et en vue de promouvoir d'autres solutions pour les réfugiés restant au Pakistan. En juillet 2013, le Gouvernement pakistanais a prolongé la validité des attestations d'enregistrement détenues par les réfugiés afghans jusqu'à la fin de l'année 2015. Ces attestations permettent de délivrer rapidement des permis de sortie en cas de départ pour un pays de réinstallation. Pour prévenir les usurpations d'identité, le HCR a mis en place des contrôles biométriques en mai 2013 ; l'objectif était de vérifier l'identité de tous les demandeurs d'asile afghans ainsi que la composition de leur famille en les comparant aux informations contenues dans la base nationale de données sur les titulaires pakistanais de cartes d'identité, avant de traiter ces demandes. Il s'est avéré qu'environ 10 pour cent des candidats étaient enregistrés dans cette base de données ; en tant que ressortissants pakistanais, ils n'ont donc pas été admis aux procédures du HCR.

En **Thaïlande**, les départs aux fins de réinstallation ont chuté de près de 20 pour cent, l'intérêt exprimé pendant la clôture du programme de réinstallation collective aux États-Unis étant moins vif que prévu. Cette diminution reflète la réorientation du programme, où le traitement groupé des dossiers a fait place à un traitement individuel ; elle témoigne également des évolutions positives survenues au Myanmar, qui ont incité à accorder davantage d'attention à la préparation d'un éventuel rapatriement librement consenti qu'à la réinstallation collective. ●

Cette année, le rapatriement des réfugiés ivoiriens depuis le Libéria passe le cap des 10 000 personnes

Version adaptée d'un article d'actualité du HCR

30 JUILLET 2013



HCR / LIBERIA

Les rapatriés ivoiriens traversent le fleuve Cavalla sur la barge affrétée par le HCR.

MONROVIA, Libéria, juillet 2013 | Plus de 10 000 Ivoiriens ont regagné leur pays cette année à partir du Libéria avec l'aide du HCR, soit près du double de rapatriés pour l'ensemble de l'année dernière.

Ce cap a été franchi à la fin de la semaine dernière. Les réfugiés vivant principalement dans les camps et les communautés des comtés de Grand Gedeh, Nimba, Maryland et River Gee au Libéria, sont retournés dans des zones comme Toulepleu, Tabou et Danané dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. En collaboration avec la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et d'autres partenaires, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés organise des convois pour les réfugiés souhaitant retourner chez eux plus de deux ans après avoir fui les violences qui ont éclaté après les élections en Côte d'Ivoire. Les personnes qui retournent en Côte d'Ivoire à partir du comté du Maryland traversent le fleuve Cavalla à bord d'une barge affrétée par le HCR.

« L'année dernière, nous avons facilité le rapatriement de plus de 6 000 réfugiés. Et cette année, nous prévoyons de faciliter le rapatriement de 16 000 réfugiés »,

explique le responsable du HCR Andrew Mbogori, remerciant les donateurs pour leur soutien aux efforts de rapatriement. « Avec 10 000 réfugiés rapatriés au cours des sept derniers mois en dépit des problèmes de sécurité à la frontière il y a quelques mois, nous sommes assurément sur la bonne voie pour atteindre notre objectif », ajoute-t-il.

Au cours de l'année dernière, le rapatriement des réfugiés ivoiriens a été interrompu par des attaques de villages du côté ivoirien de la frontière et le meurtre de sept Casques bleus en juin 2012. « Nous nous réjouissons de l'amélioration de la sécurité à la frontière qui encourage un plus grand nombre de réfugiés à rentrer chez eux, et nous espérons que la situation de sécurité continuera à s'améliorer », commente M. Mbogori.

Au moment de traverser la frontière au fleuve Cavalla, de nombreux réfugiés ont invoqué l'amélioration de la sécurité comme facteur décisif

dans leur choix de rapatriement. « À présent que la sécurité s'est améliorée dans mon pays, je suis content de revenir dans la région de Tabou pour entretenir ma plantation de cacao qui est ma principale source de revenus », explique Pierre, père de cinq enfants, tandis qu'il passe en Côte d'Ivoire, le plus important pays producteur de cacao au monde.

D'autres réfugiés reviennent pour poursuivre leurs études dans leur pays. « J'étais inscrit à l'université à Abidjan qui a fermé en 2011 à la suite des violences qui ont éclaté après les élections [de novembre 2010 à avril 2011]. À présent qu'elle a rouvert ses portes, et que la paix règne dans notre capitale, je suis content de revenir et de poursuivre mes études », explique Gnato, 25 ans.

De retour en Côte d'Ivoire, les anciens réfugiés reçoivent des dons en espèces, de la nourriture et des produits non alimentaires. Le Libéria accueille actuellement plus de 58 000 réfugiés ivoiriens. ○